

que les calendriers de chaque membre de l'OMC tient compte des engagements particuliers ayant force exécutoire concernant l'accès aux marchés, le soutien interne et la concurrence à l'exportation. Le Canada s'efforce d'assurer la mise en œuvre intégrale des engagements négociés à l'occasion du Cycle d'Uruguay en participant aux travaux de surveillance du Comité de l'agriculture de l'OMC. Ces travaux se poursuivront pendant toute l'année 2002.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Lors des négociations tenues sur l'Accord de l'agriculture dans le cadre du Cycle d'Uruguay, les membres de l'OMC ont convenu d'ouvrir de nouvelles négociations multilatérales dès le début de 2000. La position initiale adoptée par le Canada pour ces négociations sur l'agriculture a été annoncée au mois d'août 1999 par les honorables Pierre Pettigrew, ministre du Commerce international, et Lyle Vanclief, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. En voici les points saillants :

- éliminer toutes les subventions à l'exportation aussi rapidement que possible;
- réduire au maximum ou éliminer le soutien interne qui fausse les échanges ou la production;
- apporter de réelles et substantielles améliorations à l'accès aux marchés pour tous les produits agricoles et alimentaires;
- obtenir de nouvelles disciplines sur les taxes et les restrictions à l'exportation.

Les principaux thèmes qui sous-tendent la position de négociation du Canada sont : uniformiser les règles du jeu; élargir l'accès aux marchés pour les produits à valeur ajoutée; élaborer des règles commerciales claires et exécutoires qui s'appliquent de façon identique à tous les pays; et maintenir la capacité du Canada de prendre des décisions à l'égard de la production et de la commercialisation des produits canadiens. Cette position est le résultat de vastes consultations avec les provinces et les intervenants du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Ces négociations se déroulent actuellement à Genève dans le cadre de séances extraordinaires du Comité de l'agriculture. Le programme des travaux pour la première étape des négociations prévoyait la présentation de propositions sur les objectifs de négociation des membres, et le Canada a veillé à ce que les propositions présentées au cours de la première étape renferment tous les éléments de sa position initiale de négociation. Dans cette première étape, 125 des 142 membres d'alors ont proposé des idées. La deuxième étape, qui s'est terminée à la fin de février 2002, comportait une étude approfondie de toutes les questions et des possibilités de réforme décrites par les membres dans les propositions qu'ils avaient présentées à la première étape. Au cours de cette deuxième étape, le Canada a exposé dans le détail les

moyens qu'il entendait mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Les négociations sur l'agriculture se poursuivent dans le contexte de négociations multilatérales élargies, ainsi qu'il en a été convenu à leur ouverture lors de la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue en novembre 2001 à Doha, au Qatar.

La Déclaration de Doha prévoit un ambitieux programme de négociations sur l'agriculture. Les ministres se sont prononcés pour la tenue de consultations exhaustives en vue d'opérer une réforme profonde qui permettra d'élargir considérablement l'accès aux marchés, de réduire, en vue de les éliminer progressivement, toutes les formes de subventions à l'exportation, et de réduire considérablement les mesures de soutien interne qui faussent les échanges. Ce programme satisfait aux priorités du Canada, et la Déclaration de Doha nous donnera la latitude nécessaire pour poursuivre nos objectifs de négociation pour l'agriculture et améliorer les chances d'obtenir des résultats substantiels et significatifs.

Le Comité sur l'agriculture tient actuellement des séances spéciales au cours desquelles les négociations se poursuivent; le comité doit ensuite faire son rapport au Comité des négociations commerciales. Le plan de travail prévoit l'élaboration de « modalités » (c.-à-d. l'ébauche du cadre des règles et des engagements futurs) d'ici mars 2003. Notons les autres importantes dates suivantes : d'ici la Cinquième Conférence ministérielle, en 2003 — présentation des offres (projets d'engagements); et le 1^{er} janvier 2005 — clôture des négociations sur l'agriculture au moment de la conclusion du programme de négociations global convenu à Doha.

Accord de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI)

Conformément à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) de l'OMC, signé en décembre 1996, les parties devaient supprimer les droits de douane et autres impositions sur toutes sortes de produits des technologies de l'information (TI) avant l'an 2000. Le Canada et les 57 autres pays qui ont adhéré à l'ATI sont à l'origine de plus de 93 % des échanges mondiaux dans ce secteur. Bien entendu, nous invitons les pays qui accèdent à l'OMC à signer l'ATI, ce que bon nombre de pays ont déjà fait, dont l'Estonie, la Jordanie, la Lettonie et maintenant la Chine. Nous continuerons de déployer des efforts de manière à allonger la liste des participants, plus particulièrement en Amérique latine, étant donné que l'Argentine, le Brésil, le Chili et d'autres pays d'Amérique du Sud n'ont pas encore signé l'Accord.

L'ATI prescrit la poursuite des efforts en vue d'augmenter le nombre des produits visés, processus désigné « ATI II ». Suivant cette stipulation, une liste d'éventuels produits additionnels, dressée à partir des propositions des membres,